ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

<u>Objet</u>: Fermeture de l'espace réservé aux caravanes Camping de La Suze sur Sarthe.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-2 ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal;

Vu l'article R1334-31 du Code de la Santé Publique

Considérant la nécessité d'organiser le spectacle son et lumière en toute sécurité :

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'espace réservé aux caravanes sera fermé du 19 août au 3 septembre 2024.

<u>Article 2</u>: La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 30/05/2024

LE MAIRE,

Emmanuel D'AILLIERES

mise en ligne le 04/06/2024